



Droit de garde enfant hotesse de l'air?

Par **mob44**, le **03/08/2013** à **13:26**

Bonjour a tous

Je vais me séparer de ma partenaire de pacs et mère de ma fille de 22 mois.
Mme est Hôtesse de l'air et à donc des plannings mensuel avec entre 10 et 15 jours d'absence dans le mois.

Quelle est la meilleur solution pour nous pour trouver un accord concernant la garde de notre petite puce.

Pour ma part, j'avais pensé demander la garde avec droit de visite élargi pour Mme en fonction des ses plannings de travail.

Que pensé vous de notre cas? Le juge peut il accepter une telle solution? Quelle est la meilleur solution sachant que Mme voudrai une garde partagé mais quasi impossible avec ses plannings. Et j'ai pas envi que ma fille grandisse chez papy mamy pendant ses absences.

merci pour vos infos...!

Par **Pereenrecherche**, le **13/11/2013** à **15:20**

Bonjour,

Je suis exactement dans le même cas que vous.
Non seulement les plannings n'aident pas, mais c'est surtout l'absence plus de deux semaines par mois qui entraine des comportements absolument insupportables aujourd'hui.

Je suis extrêmement proche de mes enfants, eux sont très proches de moi. Il n'est pas envisageable que ces derniers puissent être élevés entre deux escales et par leurs grands-parents. Bien sûr il n'est pas pensable d'empêcher leur mère de voir ses enfants. Malgré ses travers, elle les aime. Et eux aussi aiment leur mère.

Merci pour votre retour qui m'aiderait beaucoup.

Bien cordialement,
P

Par **pseudozut**, le **13/11/2013** à **23:55**

bonsoir,

comme Mob44, faites une demande de garde pour vos enfants avec droits de visite élargis pour la mère, auprès de la jaf qui régira votre séparation et ses conséquences dvh, pension, garde

bonne soirée

Par **Newjames**, le **14/01/2015** à **04:09**

Bonjour,

Je vais être dans la même situation dans peu de temps. Ma femme est hotesse de l'air et s'absente 3 à 4 fois par mois de 4 à 6 jours. Cette situation me pousse à envisager la garde avec droits de visite pour la maman même si j'aurais préféré une garde alternée pour que ma fille ne soit pas trop coupée de sa maman.

J'aurais bien aimé avoir votre retour d'expérience et notamment savoir si votre divorce a été contentieux, si le juge vous a donné la garde ou a préféré confier l'enfant à la maman malgré ses absences de plusieurs jours (nuits comprises).

Petite précision : ma femme compte s'éloigner d'environ 450 km...

Un grand merci pour votre retour qui m'aiderait beaucoup

Par **Bénédicte60**, le **16/09/2021** à **13:32**

Bonjour, étant en début de procédure de divorce avec mon mari PNC air France, j'aimerais échanger avec des personnes l'ayant vécu. Notamment au sujet de la garde de nos deux enfants.

Je vous remercie par avance,

À bientôt j'espère !